



## COMITÉ DE VIGILANCE

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT, LE MERCREDI 10 MAI 2017 À 10 H

**Sont présents :**

Messieurs    Michel Boulianne  
                  Pierre Boudreault  
                  Jean-Pierre Gagnon  
                  Antoine Suzor-Fortier

**Est également présente :**    M<sup>e</sup>            Marie-Ève Belley

**Sont absents :**                    Madame    Lucie Forgues  
  Monsieur    Sylvain Rousseau

---

#### 1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité présents à la rencontre. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans modification, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

#### 2. COMPOSITION DU COMITÉ DE VIGILANCE

M. Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2017 est composé des personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Lucie Forgues, représentant de la corporation le Saumon Rivière-Malbaie, pour un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement technique;
- M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont, pour la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée, pour la communauté métropolitaine et la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Sylvain Rousseau, pour les citoyens qui habitent dans le voisinage du LET;
- M. Antoine Suzor-Fortier de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, pour un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;

- M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC, pour la personne que désigne l'exploitant pour le représenter.

M. Boulianne explique que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du site. Ses membres voient notamment à :

- S'informer des opérations du lieu d'enfouissement technique et les projets en développement;
- S'assurer que l'exploitation du site s'effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du site.

### **3. RÔLE DES MEMBRES DU COMITÉ, ENGAGEMENT ET MODE DE FONCTIONNEMENT**

Les membres du comité, à l'unanimité, renoncent à la lecture de leur rôle, de leur engagement et du mode de fonctionnement du comité, car tous siègent au comité depuis un certain temps. En conséquence, monsieur Boulianne passe au point 4, soit l'élection du président et secrétaire.

### **4. ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET CHOIX D'UN(E) SECRÉTAIRE**

M. Michel Boulianne a été nommé à l'unanimité le président et secrétaire du comité. M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley agira à titre de collaboratrice de M. Boulianne, notamment aux fins de rédaction.

### **5. HISTORIQUE DU LET**

Les membres du comité renoncent à la lecture de l'historique du Lieu d'enfouissement technique (LET), car ces derniers siègent déjà tous depuis un certain moment au sein du comité. M. Boulianne laisse tout de même aux membres du comité la possibilité d'intervenir à tout moment relativement à ce sujet.

### **6. RAPPORT ANNUEL, SUIVI ENVIRONNEMENTAL**

Monsieur Boulianne présente les résultats des suivis environnementaux du traitement du lixiviat et de la surveillance environnementale du site. Monsieur Boulianne rappelle aux membres du comité qu'un suivi doit être effectué chaque semaine par la MRC pour être en mesure de produire ce rapport annuel, conformément aux normes. Ce rapport doit être produit et remis au ministère afin de démontrer que le LET est conforme. Monsieur Boulianne précise que son équipe est également très rigoureuse en ce qui a trait à la procédure à suivre pour éviter la contamination.

Un exemple de suivi : les tests de zinc en mai 2016 avaient comme résultat 0,103 mg/L en moyenne et en juin, ces derniers étaient de 0,095 mg/L. La norme du MDDELCC est de 0,07 mg/L. Ces dépassements ne sont pas élevés, mais pris au sérieux par l'équipe. À la suite de quelques modifications au traitement, la norme a été respectée dès juillet.

### **Lixiviat**

Monsieur Jean-Pierre Gagnon interroge M. Boulianne relativement au moment où les tests sont effectués. Monsieur Boulianne confirme que lesdits tests sont prélevés après que le lixiviat soit traité. Si le résultat du test démontre la présence de lixiviat supérieure à la norme, nous devons tenter de comprendre la raison et nous ajuster.

Toutefois, comme le résultat des tests le démontre, le niveau de lixiviat est en bas des normes requis par le ministère.

Monsieur Antoine Suzor-Fortier demande depuis quelle année les installations sont effectives. Monsieur Boulianne lui confirme que le nouveau système date de 2009.

### **Fer et manganèse**

Nous retrouvons sur le site la présence de fer et au manganèse du à la présence de roches. Depuis 2009, nous en retrouvons toujours dans les puits d'observation, précise monsieur Boulianne.

### **Nitrites – Nitrates**

Relativement aux dépassements de la norme des nitrites-nitrates dans le puits d'observation de l'eau souterraine PM-8, nous en somme à 29,2 mg/L la norme étant à 10 mg/L. Ainsi, 3 tests sont effectués par année pour vérifier la norme. Nous devons notamment nous assurer que le site ne se contamine pas par lui-même. Monsieur Boulianne assure au comité que d'autres tests seront effectués, notamment au sujet du lit de tourbe, qui pourrait être problématique ou bien un problème le puits PM-8.

Avant ce clore sur les nitrites-nitrates, monsieur Boulianne indique qu'il y a des algues vertes dans les bassins et qu'un spécialiste de l'Université Laval nous dira comment s'en débarrasser.

Monsieur Antoine Suzor-Fortier indique également qu'il connaît une personne ressource en la matière et que les pluies peuvent avoir influencé les résultats.

Monsieur Pierre Boudreault demande également à monsieur Boulianne s'il y a beaucoup de feuillus dans ce secteur, car la décomposition des feuilles peut aussi affecter les résultats, car la décomposition nécessite beaucoup d'eau.

## **Biogaz**

En ce qui a trait au biogaz, nous en retrouvons une grande quantité dans le PB-5, confirme monsieur Boulianne. Les gaz du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) veulent sortir par le moyen le plus facile malgré les cheminées que nous possédons déjà. Monsieur Boulianne rassure le comité en indiquant qu'il est impossible d'obtenir un résultat de « 0 » gaz. Le nouveau recouvrement final du LES, complètement étanche, a sûrement un impact sur la quantité de biogaz enregistré dans PB-5.

Monsieur Jean-Pierre Gagnon indique quant à lui que le gaz est de la pollution. Monsieur Boulianne confirme en précisant que le gouvernement fédéral semble étudier la possibilité d'un programme de torchère subventionnée pour les petits LET comme le nôtre.

## **7. STATISTIQUES SUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS**

M. Boulianne présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET.

En résumé, monsieur Boulianne confirme que les résultats sont excellents, soit une diminution de 12 100 tonnes métriques en 2009 à 8 800 tonnes pour l'année 2016, représentant une diminution de 27 % des matières enfouis.

L'achat d'un logiciel à la balance permet de tout comptabiliser précisément.

Relativement aux sols contaminés, nous avons reçu une petite quantité de manière conforme au règlement du MDDELCC.

## **8. ACTIVITÉS EN 2015**

Monsieur Boulianne tient à préciser aux membres du comité que le réseau des écocentres de la MRC de Charlevoix-Est est maintenant complété et invite ces derniers à visiter les divers sites, soit La Malbaie, Clermont et Saint-Siméon.

## **9. PROJETS 2016 AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE :**

Monsieur Boulianne discute du recyclage dans les commerces et la difficulté à sensibiliser tous les commerçants. Comme solution, il faudra probablement être coercitif, soit en remettant des avis et d'imposer des sanctions.

## **10. PROCHAINE RÉUNION**

Sur recommandations des membres du comité, M. Boulianne confirme que la prochaine réunion aura lieu en mai 2018.

**11. VARIA**

Monsieur Antoine Suzor-Fortier mentionne en entrée de jeu de la rencontre, l'importance de souligner le jour de l'environnement, le 5 juin prochain. Il invite les élus à faire participer leurs citoyens par une journée spéciale, favorisant le nettoyage de leur municipalité.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suivi général.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée à l'unanimité de la réunion à 10 h 55.

---

Compte rendu rédigé par M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley